

Plan de prévention du bruit Ariège 2013-2018

PPBE 2014

Consultation du public relative au plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures nationales de transport dans le département de l'Ariège – Période 2013-2018

Nom/Prénom :

Association « Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges »

Code Postal/Ville :

09000 – Saint-Jean de Verges

Nos observations : Contestation sur certains PNB du PPBE.

OBSERVATIONS

Après examen des cartes et de la correspondance entre les identifiants CETE étape 1 et les identifiants ORFEA étape 2 des bâtiments (document DREAL qui nous a été communiqué), nous contestons les points suivants :

1/ Bâtiment n° 103 CETE/n° 282 ORFEA :

Commentaires CETE : RDC, mesure LD04, 4 ouvertures, Habitation, Individuel, Lden 69 dB(A), PNB.

Commentaires ORFEA : Destination=local, Non PNB.

L'étude étape 1 du CETE, approuvée à l'unanimité par le comité de pilotage de l'observatoire du bruit du 24 novembre 2010 et adoptée par l'Etat, reconnaît sans ambiguïté que ce bâtiment est un PNB.

2/ Bâtiment n° 431 CETE/n°290 ORFEA :

Commentaires CETE : Habitation, Lden 69 dB(A), PNB

Commentaires ORFEA : Non, bâti n'a pas l'antériorité, Non PNB

L'étude étape 1 du CETE, approuvée à l'unanimité par le comité de pilotage de l'observatoire du bruit du 24 novembre 2010 et adoptée par l'Etat, reconnaît sans ambiguïté que ce bâtiment est un PNB.

3/ Bâtiment n° 115 CETE/n° 298 et 299 ORFEA :

Commentaires ORFEA : les bâtiments n° 298 et 299 sont reconnus comme PNB

Dans cette zone, nous avons identifié 4 habitations (propriétaires : Peyre Yves, Lemoine Vanessa, Blazy Roger et Casty Patrick) correspondant aux bâtiments identifiés en rouge sur la carte ORFEA et non 2. Il manque donc 2 PNB dans la liste des PNB.

4/ Bâtiment n° 426 CETE/Pas de numéro ORFEA :

Commentaires CETE : Habitation, Individuel, Lden 69 dB(A), PNB

Commentaires ORFEA : Pas de numéro, n'a pas l'antériorité (+ bâti supprimé ?), Non PNB

L'étude étape 1 du CETE, approuvée à l'unanimité par le comité de pilotage de l'observatoire du bruit du 24 novembre 2010 et adoptée par l'Etat, reconnaît sans ambiguïté que ce bâtiment est un PNB.

Nous notons également que la carte de la page 26 du PPBE, portant l'indication ZBC St-Jean-du-Falga 6, concerne en fait Saint-Jean de Verges.

ANNEXE

Extrait de l'étude du CETE « PPBE de la RN20 Etape 1 » :

« On trouvera dans les planches suivantes les empreintes sonores modélisées par le logiciel Mithra-sig, qui a également permis de constituer la carte de bruit, accompagnées de tableaux indiquant les niveaux sonores en Lden évalués pour les bâtiments les plus exposés, particulièrement ceux dépassant un Lden de 68 dB(A), ainsi que la situation d'antériorité par rapport à la voie (cf mention « récent » dans la colonne « commentaire bâtiment » , quand les constructions sont considérées comme ne bénéficiant pas de cette situation d'antériorité) ».

Extrait du compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage de l'observatoire du bruit du 24 novembre 2010 (PPBE

Etape 1) :

« Monsieur ARNAUD (CETE) indique que la recherche de l'antériorité des bâtiments par rapport au projet de construction de la route a été faite par la DDT.

Monsieur le sous-préfet, après avoir recueilli l'avis de l'assemblée, indique que l'étude du CETE est adoptée par l'assemblée ».

Réunions du 4 septembre 2013 à la sous-préfecture de Pamiers et du 17 avril 2014 à la mairie de Foix :

Il nous a été confirmé que tous les bâtiments, sans exception, identifiés comme PNB dans l'étape 1 du PPBE (Etude CETE) sont inclus dans les 30 PNB de l'étude complémentaire du cabinet ORFEA.

Date : 10 juillet 2014